

Randonnée des Pyramides



Ay sur Moselle Bulletin d'engagement

Nom :

Prénom:

Sexe H F

né(e) le :/...../.....

Club :

Club FFCT :

N° License FFCT

FFCT 5 €
- 18 ans gratuit

Autres 7 €

Circuit

CIRCUIT ROUTE : Km

CIRCUIT VTT : Km

Adresse
Ville

J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance du parcours, des consignes de sécurité et du règlement.

Signature

Ay le

Personne à contacter en cas d'accident :

Randonnée des Pyramides



Ay sur Moselle Bulletin d'engagement

Nom :

Prénom:

Sexe H F

né(e) le :/...../.....

Club :

Club FFCT :

N° License FFCT

FFCT 5 €
- 18 ans gratuit

Autres 7 €

Circuit

CIRCUIT ROUTE : Km

CIRCUIT VTT : Km

Adresse
Ville

J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance du parcours, des consignes de sécurité et du règlement.

Signature

Ay le

Personne à contacter en cas d'accident :

RANDONNEES DES PYRAMIDES
REGLEMENT

ARTICLE 1

« La randonnée des PYRAMIDES » est une manifestation cyclotouristique qui se déroule sur des circuits « route » et des circuits VTT. Tous les parcours seront fléchés.

ARTICLE 2

La randonnée est ouverte à tous les cyclotouristes, sans limite d'âge, licenciés à la Fédération Française de Cyclo Tourisme ou non.

Aucun enfant de moins de 14 ans, non accompagné, ne peut être inscrit. Entre 14 et 18 ans, si l'enfant n'est pas accompagné, il doit être en possession d'une autorisation parentale ou accompagné d'un responsable de son club.

L'inscription sous l'intitulé FFCT se fait sur présentation de la licence. Les autres situations seront considérées comme non licenciés, la participation est majorée. Elle est gratuite pour les jeunes de moins de 18 ans.

AXA assure la garantie RC de l'ensemble des participants.

ARTICLE 3

Chaque participant doit se considérer en excursion personnelle et, à ce titre, doit être couvert par sa propre assurance (fédérale ou privée). Le port du casque est vivement recommandé.

ARTICLE 4

Les personnes prenant part à la randonnée s'engagent à se conformer strictement aux prescriptions du code de la route et au code forestier, aux règlements de police ainsi qu'aux règlements et aux consignes des organisateurs. De plus ils conserveront sur tout le parcours et en toutes circonstances, la tenue d'un touriste sportif. Le départ est échelonné entre 7 h et 10 h.

ARTICLE 5

Chaque participant est censé avoir pris connaissance et approuvé le présent règlement en signant sa fiche d'inscription.

Le Président

RANDONNEES DES PYRAMIDES
REGLEMENT

ARTICLE 1

« La randonnée des PYRAMIDES » est une manifestation cyclotouristique qui se déroule sur des circuits « route » et des circuits VTT. Tous les parcours seront fléchés.

ARTICLE 2

La randonnée est ouverte à tous les cyclotouristes, sans limite d'âge, licenciés à la Fédération Française de Cyclo Tourisme ou non.

Aucun enfant de moins de 14 ans, non accompagné, ne peut être inscrit. Entre 14 et 18 ans, si l'enfant n'est pas accompagné, il doit être en possession d'une autorisation parentale ou accompagné d'un responsable de son club.

L'inscription sous l'intitulé FFCT se fait sur présentation de la licence. Les autres situations seront considérées comme non licenciés, la participation est majorée. Elle est gratuite pour les jeunes de moins de 18 ans.

AXA assure la garantie RC de l'ensemble des participants.

ARTICLE 3

Chaque participant doit se considérer en excursion personnelle et, à ce titre, doit être couvert par sa propre assurance (fédérale ou privée). Le port du casque est vivement recommandé.

ARTICLE 4

Les personnes prenant part à la randonnée s'engagent à se conformer strictement aux prescriptions du code de la route et au code forestier, aux règlements de police ainsi qu'aux règlements et aux consignes des organisateurs. De plus ils conserveront sur tout le parcours et en toutes circonstances, la tenue d'un touriste sportif. Le départ est échelonné entre 7 h et 10 h.

ARTICLE 5

Chaque participant est censé avoir pris connaissance et approuvé le présent règlement en signant sa fiche d'inscription.

Le Président